



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maternités

Question écrite n° 3233

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le coût des accouchements. En effet, un article paru en mars 2005 dans la revue Le Quotidien du médecin indique que le coût d'un accouchement pratiqué dans une clinique privée s'élève à 2 315 euros. À contrario, s'il est pratiqué dans le secteur public hospitalier, le coût s'élève à 3 467 euros. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette différence de coût, d'une part, et quelles solutions il compte mettre en place afin d'harmoniser ledit coût, d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3233

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5252

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)